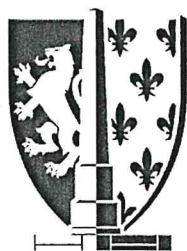


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA PORTE DU HAINAUT



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69
mairie@haulchin.fr

ARRETE DU MAIRE

PORTANT DES RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

RUE DE LA PYRAMIDE

Monsieur le Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Vu le Code de la Route et en particulier les articles R44 et R225,

Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de terrassement en trottoir pour maintenance curative effectués au niveau du 14, rue de la Pyramide,

ARRETE

Article 1 : Les restrictions de stationnement et de circulation, énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet le lundi 16 janvier 2023 à la fin des travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : La signalisation nécessaire matérialisant ces restrictions sera placée aux extrémités des sections affectées.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par Monsieur le Directeur Général des Services dans les conditions habituelles.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché, les infractions à ses dispositions seront constatées et dans les conditions réglementaires habituelles par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, 11 janvier 2023

Le Maire,
Bruno RACZKIEWICZ

